

Drôme

PASTORALISME / Pour sa rencontre annuelle, l'Association départementale d'économie montagnarde (Adem) a mis l'accent sur l'habitat pastoral et présenté une cabane mobile tractable.

La cabane mobile, nouvel outil au service des éleveurs pastoraux



Une quarantaine d'éleveurs et de représentants agricoles a participé à la rencontre annuelle de l'Adem, le 12 décembre à Villeperdrix. Une visite de cabane mobile a été organisée au Gaec des Sages, sur le plateau de Saint Laurent.

Le 12 décembre à Villeperdrix, partenaires agricoles, techniques et financiers étaient invités par l'Adem à participer à une journée d'échanges consacrée pour une large part aux logements pastoraux. Dans son

rapport moral, Philippe Cahn, président, a évoqué la création voilà trente ans du service pastoral de la Drôme et son soutien apporté aux groupements pastoraux devenant peu à peu des collectifs pastoraux. On en dénombre aujourd'hui

29 sous forme classique et 39 à gestion concertée. L'importance du pastoralisme, occupant 104 000 hectares (ha), soit 15 % de la surface du département, a été soulignée, de même que les nombreux investissements ayant permis la

création d'impluviums, de chalets de berger, de pistes pastorales et la pose de clôtures.

Inventaire des logements pastoraux

Un inventaire conduit en 2016 a permis de caractériser et géolocaliser 65 logements pastoraux dont 13 sont mobiles. Accessibles en véhicule, une particularité drômoise, ils se trouvent entre 1 000 et 1 500 m d'altitude. Le tiers est situé dans le secteur Glandasse - Lus-la-Croix-Haute, les communes et le Département en étant propriétaires à plus de 60 %. L'enquête révèle qu'un tiers d'entre eux est en mauvais état, laissant envisager un champ d'actions pour les années à venir. On apprend aussi que les logements fixes ont une surface au sol allant de 15 à 42 m², en une seule pièce, sans espace de stockage suffisant. La plupart dispose d'un chauffage au bois, d'un accès à l'eau et d'une installation électrique basique. Les améliorations viseront l'isolation, les sanitaires et les points d'eau chaude et de douche.

Cabane mobile tractable

Si la mobilité est un atout, elle peut aussi induire une qualité de vie et une présence à l'estive précaires quand les prestations offertes par le logement sont rudimentaires. Les nombreux pâturages de petites tailles en Drôme ne disposent pas de cabane pastorale fixe et imposent aux éleveurs et aux troupeaux une forte mobilité. Pour répondre à cette problématique, le parc naturel régional (PNR) des Baronnies provençales, en partenariat avec les éleveurs et l'Adem, ont innové avec un projet de cabane mobile tractable par un 4x4 ou un tracteur. L'habitat est robuste, isolé et équipé de sanitaires, d'un point feu et d'une alimentation électrique autonome. Répondant à des besoins ponctuels de quelques jours à plusieurs mois, elle est louée aux groupements pastoraux entre 200 et 450 euros selon la durée. Le 12 décembre, une cabane de ce type a été visitée sur le plateau de Saint Laurent, au Gaec des Sages. Pour les éleveurs, ce nouvel outil améliore leur présence sur les zones de pâturage. Peut-il être un outil de dissuasion face au loup ? ■

J-M. Pereira

CABANE MOBILE / Caractéristiques techniques



D'une surface de 14 m² (2,4 x 6 m), le volume intérieur a été étudié pour une utilisation partagée et une présence prolongée sur les zones de pâturage.

- Chassis : remorque agricole avec quatre béquilles stabilisatrices et timon réglable.
- Isolation : laine de bois, bardage bois, double vitrage, moustiquaire et volet occultant.
- Autonomie électrique par panneau solaire orientable.
- Chauffe-eau gaz, poêle à bois, frigo à gaz, toilettes sèches, cabine de douche.
- Coin cuisine équipé de 4 feux gaz.
- Couchage : lit 140 x 200.
- Rangements : étagères, caisses plastiques sous le lit et coffre sur timon. ■

ESPACE PASTORAUX / Les représentants des services pastoraux du massif des Alpes se sont réunis en séminaire dans la Drôme, avec un ordre du jour chargé.

Conforter le pastoralisme alpin



Un programme chargé attendait les participants au séminaire « pastoralisme alpin », le 18 décembre au siège de la chambre d'agriculture de la Drôme.

Lundi dernier, la neige a quelque peu perturbé la tenue du séminaire réunissant, à Bourg-lès-Valence (dans les locaux de la chambre d'agriculture), les services pastoraux des Alpes. Ceux-ci étaient représentés par le Cerpam¹ (pour toute la région Paca²) et le Réseau pastoral³ (pour une partie d'Auvergne-Rhône-Alpes), structures respectivement présidée par Francis Solda et Philippe Cahn. En présence, notamment, d'élus des conseils régionaux et de représentants de l'Etat chargés des politiques montagne, ont été présentés les travaux et réflexions destinés à conforter le pastoralisme alpin. « Avoir deux élus de chaque région est important pour définir des politiques communes et abonder des lignes budgétaires », a fait remarquer Philippe Cahn.

Des outils d'appui

Le séminaire a débuté par un nouveau point sur les résultats de l'enquête pastorale 2012-2014, l'occasion de souligner l'importance des surfaces consacrées au pastoralisme : plus d'un million d'hectares, soit 28 % de la surface du massif des Alpes. De plus, ce document permet de piloter

des politiques publiques adaptées au territoire. Par ailleurs, ont été présentés différents outils d'appui aux collectifs : groupements pastoraux et autres formes juridiques, cahier pastoral (livret de liaison entre bergers et éleveurs), mémento d'accueil sur les espaces pastoraux (condensé réglementaire destiné aux éleveurs)... S'ajoute un « guide pratique des responsabilités juridiques en espace pastoral », document en cours de finalisation et destiné aux élus, éleveurs, groupements pastoraux, bergers, propriétaires. Il sera prochainement édité à plus de 6 000 exemplaires et distribué lors de réunions de terrain.

Enquête sur les chiens de protection

Après un bilan des mesures agro-environnementales et climatiques 2015-2017 sur les espaces pastoraux des Alpes, a été présenté l'état d'avancement d'une action sur le comportement des chiens de protection des troupeaux. 17 éleveurs ont ainsi été sélectionnés pour constituer une base de données (choix des races, alimentation, éducation, travail...). Les résultats de cette enquête seront connus fin mars.

L'impact du changement climatique sur les pratiques pastorales a aussi occupé une large place du séminaire, avec l'intervention d'Hermann Doddier (Irstea⁴). « C'est un sujet de longue haleine, a confié Philippe Cahn. Ce sont des travaux à poursuivre. » ■

C. L.

¹ Cerpam : Centre d'études et de réalisation pastorales Alpes-Méditerranée.

² Paca : région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

³ Réseau pastoral : regroupe les structures pastorales de la Drôme (Adem), l'Isère (FAI), la Savoie (SEA 73) et la Haute-Savoie (SEA74), au titre des Alpes. En sont également membres l'Ain (Sema) et l'Ardèche (chambre d'agriculture) pour d'autres massifs.

⁴ Irstea : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

PRÉDATION /

Des espaces menacés d'abandon

Inquiète devant la prolifération des attaques du loup, l'Adem va mener une étude sur l'impact humain, économique, environnemental et touristique de ce fléau à l'échelle régionale et territoriale. Il faut dire que 2017 est marquée par un record de prédation avec 12 000 victimes au niveau national, soit 20 % d'augmentation.

Les derniers événements décrivent une situation pire dans la Drôme avec une hausse de 40 %, soit 171 attaques recensées et ce, malgré les mesures de protection mises en place par les éleveurs. Les zones

de présence du loup ont explosé, 10 de plus dénombrées en quelques mois, les dernières dans le Haut-Diois et dans les Baronnies entre Séderon et La Roche-sur-le-Buis (35 bêtes tuées récemment). « La moitié des attaques ont lieu en plein jour. Il me faudra diminuer le nombre de bêtes ou abandonner certains pâturages car ils sont en zones dangereuses. Mon dynamisme pastoral s'émousse ! », a déclaré l'un des bergers présents à la rencontre annuelle de l'Adem. Et le président Philippe Cahn de conclure : « Quelle agriculture voulons-nous pour nos territoires pastoraux ? Pour y répondre, ne faudrait-il pas inverser le principe de protection dans le plan loup ? » ■